

## COMPTE RENDU CHS-CT EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LES CONDITIONS SANITAIRES DU 28 SEPTEMBRE 2020

Un CHS extraordinaire, du fait de la dégradation des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19, s'est tenu le 28 septembre à la demande des représentants du Personnel. Ce CHS était bien tardif au vu de l'actualité sanitaire, et nous avons de plus déploré l'absence du médecin de Prévention.

### Télétravail

Pour Solidaires Finances, le télétravail est, au vu des conditions sanitaires exceptionnelles, la mesure phare qui permet de protéger les agents à risques, de limiter la circulation du virus en réduisant l'usage des transports en communs et de permettre la distanciation nécessaire dans les bureaux.

Dans cette logique, nous avons interpellé le Disi suite aux annonces tant dgfip que gouvernementales, qui vont toutes dans le même sens : développement du télétravail en cette période, et nous l'avons interrogé sur sa politique actuelle sur le déploiement du télétravail et la façon dont il envisage de suivre ces préconisations.

À la **disi IDF, situation actuelle du télétravail** (usuel et sanitaire) :

330 ordinateurs ont été déployés ; 30 autres doivent l'être rapidement afin de respecter un taux de déploiement de 60% (objectif DG).

10% des effectifs de la Disi bénéficient de télétravail au moins 1 jour par semaine (correspond aux services de développement principalement, ainsi qu'aux personnes vulnérables incluses dans ces 10%)

Le télétravail reste la solution privilégiée, et ce quel que soit le domaine d'activité, en cas de confinement (individuel ou général) ; sinon, ASA Covid.

Pour les **personnes vulnérables**, les adaptations sont faites suite aux préconisations du médecin de prévention :

15 personnes vulnérables sont en télétravail sur 4 ou 5 jours

5 personnes sont en ASA Covid, correspond aux personnes vulnérables non télétravaillables

S'agissant des personnes vulnérables pour lesquels le médecin de prévention préconiserait un retour en présentiel, nous avons interpellé la Disi afin que des masques adéquats (dits chirurgicaux) leur soient fournis, ainsi qu'un bureau seul.

**La Disi ne s'engage pas sur ce point ! Ce qui est pourtant de sa prérogative. Ainsi va la vie des agents fragiles...**

## Point sur le télétravail pour les services d'Exploitation

Le Disi a informé les représentants du personnel :

Pour l'instant, dans la sphère informatique à la Dgfp, les services d'assistance et d'exploitation ne sont pas éligibles au télétravail.

Suite au PCA pendant le confinement où le télétravail a été étendu à de nouveaux services informatiques, le SSI a engagé une réflexion sur le télétravail pour les services d'exploitation dès cet été. La première étape validée est une expérimentation du télé-travail en Exploitation.

*Il est bien sûr trop tôt pour savoir ce qui sortira des réflexions du GT mis en place par le SSI sur l'éligibilité des services d'exploitation au télétravail conventionnel, mais Solidaires Finances est satisfait qu'une de ses revendications fortes en ces temps de crise sanitaire, l'extension du télétravail aux services qui télé-travaillaient déjà lors du PCA et/ou PRA, soient enfin à l'ordre du jour des réflexions de la DG. Nous vous tiendrons bien sûr informés de toutes les évolutions à ce sujet et nous ne manquerons pas d'intervenir autant que possible pour faire avancer ce sujet.*

### **Port du masque**

Les masques fournis par la Disi ne sont pas tous bien adaptés, et de plus se détériorent et ne sont pas de qualité.

Le Disi ne s'engage pas dans la distribution d'autres masques plus qualitatifs, quant bien même des agents ne pourraient porter ceux distribués ou si les conditions de travail (interventions en salle d'hébergement par exemple) n'en permettent pas un bon usage.

Par contre, le Disi s'engage dans la réponse faite aux agents qui ne porteraient pas le masque : Note de service + sanction.

Une pose dans le port du masque de 10 minutes toutes les 2 heures est autorisée : les agents peuvent sortir, seuls, et enlever le masque pour respirer sans contrainte : peu d'agents connaissent ce dispositif et la Disi n'a pas communiqué à ce sujet à l'ensemble des agents.

*Infos supplémentaires suite au CHS du 5/10 : une enveloppe supplémentaire de masques a été payée sur le budget du CHS-CT-L afin que les agents aient le choix entre deux modèles de masques.*

### **Transports en commun**

La Disi n'a pas communiqué non plus à l'ensemble des agents au sujet des aménagements d'horaires possibles pour les agents prenant les transports en commun.

### **Difficultés d'intervention pour les services CID**

Solidaires Finances a expliqué au Disi que les services CID ont souvent des difficultés d'intervention du fait du non port du masque des usagers pour lesquels la CID intervient, usagers dépendants souvent d'autres directions.

Ces usagers ne portant pas de masque lors d'interventions des services CID sont souvent des cadres.

Le Disi a alors préconisé "*un droit de retrait de fait*" : il a préconisé que les agents des CID qui ne pourraient intervenir en sécurité du fait d'un défaut de port du masque de leur interlocuteur devait ne pas effectuer l'intervention et prévenir leur hiérarchie de la raison pour laquelle il n'avaient pas pu intervenir.

Cependant, en réponse à notre demande, à savoir que la DISI informe les agents de cette possibilité, car nombre d'entre eux n'osent pas prendre ce type de décisions d'eux-mêmes, le Disi a refusé :

*"c'est évident, je ne peux pas faire de notes sur tout ce qui est évident"*.

Pourtant, pour un grand nombre d'agents sous pression de leur hiérarchie, ce retrait n'a rien d'évident, très peu oseront l'appliquer et cela aurait été bienheureux de la part de leur Disi de leur rappeler cette possibilité.

## **Restauration**

Solidaires Finances demande à ce qu'un protocole soit mis en place afin de permettre l'utilisation des micro-ondes et des réfrigérateurs, la situation actuelle d'interdiction totale étant intolérable au vu des conditions de travail déjà fortement dégradées et de la difficulté pour les agents de manger correctement, même lorsqu'une cantine est présente sur le site.

Le Disi répond à cette demande (demande récurrente de Solidaires Finances depuis la fin du confinement !) par la possibilité de mettre en place un protocole, protocole qui permettra de nouveau l'utilisation de ces éléments de restauration complémentaires aux restaurants administratifs.

La référente Covid est chargée de rédiger et présenter ce protocole, pas de date sur la présentation de ce protocole.

S'agissant de l'interdiction mise en place par la Disi de l'utilisation des fontaines à eau dites "à bec", le Disi rejette ce qu'il avait précédemment accepté, c'est à dire la mise à disposition de bouteilles d'eau lorsque nécessaire.

Devant son refus répété, Solidaires Finances demande à ce que des fontaines à eau 'à bobonnes' (autorisées dans le cadre du protocole sanitaire covid) soient installées sur ces sites et cela sur le budget du CHS si nécessaire.

*Infos supplémentaires suite au CHS du 5/10 : un cofinancement CHS DGF va permettre de prendre en charge les nouvelles fontaines à eau, pour les sites de Versailles et Nemours.*

*S'agissant du protocole pour permettre l'utilisation des micro-ondes et réfrigérateurs, Solidaires Finances Publiques a proposé un protocole d'utilisation en période sanitaire à la Disi.*

## **Cas particulier de Versailles :**

Le restaurant administratif sur Versailles est de nouveau fermé (à plusieurs reprises depuis août) ! Solidaires Finances demande une fois de plus à ce qu'un dispositif clair (temps de trajet pris en compte, remboursement FDD, etc) soit mis en place pour les agents, et d'en informer vraiment les agents.

Le Disi doit revenir vers nous sur ce sujet. *Pas d'avancée suite au CHS du 5/10*

## **Point Divers**

les **parois plexiglass** ne permettent pas le non port du masque. Ce n'est qu'un complément au port du masque.

Solidaires Finances a demandé une fois de plus à ce que le **protocole hébergement** soit modifié afin que les interventions en sous-sol ne soient pas autorisées aux agents seuls car pas de dispositif DATI possible.

Solidaires Finances a demandé aussi une fois de plus ce qu'il en est des congés de report 2019 : réponse du Disi, il n'y a pas de soucis sur ces congés. Mais n'a donné aucune information supplémentaire.

*suite au CTR du 6/10 et aux très nombreuses relances de Solidaires Finances Publiques au niveau national, les agents ont reçu le 8 octobre un mail de l'administration leur spécifiant que ces jours de report 2019 seront basculés directement dans leur CET (avec ouverture pour ceux qui n'en ont pas mais qui ont des jours de report).*

***Comme quoi la persévérance finit, quelques fois, par payer !!***

Pour information, le référent Covid à la DISI IDF est Mme Leray Beyris.